

Service des affaires juridiques, institutionnelles et de protection des droits

Réf.: DAJP/n°2019-482

## Décision de nomination d'un suivant de liste à la commission de la formation et de la vie universitaire

## Collège des Autres enseignants et assimilés – secteur SST

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D.719-21;

Vu les statuts de l'université de Tours :

Vu la décision du président de l'Université de Tours, en date du 21 mars 2016, portant proclamation des résultats de l'élection à la commission de la vie universitaire du conseil académique, collège des Professeurs et assimilés – secteur SHS;

Vu la liste de candidats intitulée « Créativité - Equité - Qualité » ;

Vu le décret la démission de M. Francis Bourreau, en date du 11 septembre 2019 ;

## DÉCIDE

Article 1<sup>er</sup>: Mme Sabine Barrat, premier membre non élu de la liste « Créativité – Equité – Qualité », est proclamée élue à la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, en remplacement de M. Francis Bourreau, à compter de la signature de la présente décision, et ce pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 2** : Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'affichage et de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'intéressé.

Fait à Tours, le 04/10/2019

Mis en ligne

0 7 OCT. 2019

Philippe Vendrix

Président de l'Université

37020 Tours Cedex 1